

Marseille, le 20 mars 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, l'URIOPSS Paca et Corse est entièrement mobilisée auprès des associations du secteur sanitaire, social et médico-social. Nous nous permettons de vous solliciter car l'Education nationale est un acteur incontournable dans la gestion de cette crise, en appui notamment des professionnels du champ de la santé et de la solidarité, par le maintien de son activité auprès des enfants de ces salariés – permettant ainsi une continuité des services auprès des personnes en difficultés. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes alertés par des personnels d'établissements médico-sociaux qui n'ont pu avoir recours à la possibilité d'une garde de leurs enfants, suite au refus par les écoles dans certaines situations.

Les principaux motifs principaux avancés par les écoles pour justifier ce refus sont :

- La catégorie de professionnels concernés : les professionnels non soignants mais indispensables à la continuité de l'activité médico-sociale et à la gestion de la crise (agents, techniques, administratifs etc.) se voient parfois refuser par certaines écoles la garde de leurs enfants alors même que sont visés par cette mesure dérogatoire « tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapés ».
- Le nombre d'enfants concernés : certaines écoles refusent d'ouvrir pour « seulement » un ou deux enfants concernés
- Le manque de personnels disponibles

Pouvez-vous nous informer des lignes directrices données par les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice aux différentes écoles dans ce cadre-là ?

Nous vous remercions pour vos éclairages et pour votre implication, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Directrice,



Géraldine MEYER

